

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 27 juin 2017

**COMMUNIQUÉ**  
**ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----  
**Ouverture des concours d'instituteurs de la Nouvelle-Calédonie**

**Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les dates des concours pour le recrutement des élèves instituteurs de Nouvelle-Calédonie. Vingt-cinq postes sont ouverts pour le concours externe et 21 postes pour le concours spécial.**

Ce dispositif, qui n'existe plus en Métropole depuis 1991, est poursuivi en Nouvelle-Calédonie par un système dérogatoire depuis 2000. Suite à la saisie du ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le gouvernement a obtenu, le 26 juin, que la dérogation soit prolongée d'une année supplémentaire 2017 : ce qui permet l'ouverture exceptionnelle de nouveaux concours de recrutement. Par ailleurs des travaux, engagés depuis 2016 entre l'UNC, L'IFMNC, l'ENEP et l'ESPE, sous la coordination de la DENC et avec la contribution du vice-rectorat, permettront d'offrir, dès 2018, une alternative pour les bacheliers qui souhaitent valider un diplôme d'enseignant du 1<sup>er</sup> degré en trois ans après le baccalauréat.

**Pour rappel**

Pour devenir enseignant du 1<sup>er</sup> degré (instituteur ou professeur des écoles) il existe aujourd'hui deux voies :

- professeurs des écoles recrutés par concours au niveau licence et formés à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) ;
- instituteurs recrutés au niveau du baccalauréat qui suivent une licence métiers de l'enseignement (LME), délivrée par l'UNC et validée par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ils sont formés, pour le privé, à l'Ecole normale des enseignements (ENEP), et pour le public à l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC).

**Les dates 2017 à retenir**

Concours spécial 2017

> Ce concours est réservé aux suppléants d'instituteurs et titulaires du baccalauréat qui justifient de services rémunérés, consécutifs ou non, dans l'enseignement primaire public durant les cinq années qui précèdent la date du concours :

- Clôture des inscriptions au 3 août.
- Date des épreuves à compter du 25 août pour le premier concours et du 1<sup>er</sup> septembre pour le second concours.

Concours externe 2017 :

- Clôture des inscriptions au 10 août,
- Date des épreuves : 9 septembre pour le premier concours et 16 septembre pour le second concours.